

## CONTRAT DE LOCATION

Vous naviguez de manière autonome et responsable, vous passez dans le coin sans matériel alors que les conditions se prêtent à d'excellentes sessions de kite ?

Lorsque nous sommes en cours sur le spot des Dunes de Saintes Marguerite (Aber Wrac'h - 29), nous pouvons vous proposer du matériel de kitesurf à louer à la demi-journée (3h) sur ce même spot.

Brice Baron, le moniteur et coach de kitesurf, sera sur la plage pour pouvoir vous encadrer en cas de besoin.

### • MATÉRIEL DE LOCATION

Notre matériel est du matériel haut de gamme.

**- Les ailes et planches (twin-tip) - marque North Kiteboarding de l'année**

Ailes EVO et NEO, ailes agréables à piloter et faciles au redécollage.

Evo en 8m et 10m

Néo en 5m, 7m, 9m, 11m

Barres Quad Control en 22m et 24m

Boards X-Ride en 138x41 et 141x42

Boards Spike en 141x44.5; 153x46

**- Accessoires complémentaires - marque ION Products**

Gilets du XS au XL

Casques du XS au XL

Combinaisons homme Element Semidry 4,5 DL du S au L

Combinaisons femme Pearl Semidry 4.5 DL du S au L

Harnais culotte Radar du S au XL

Harnais ceinture femme ION Nova et Nova Diamond (année 2014 - 2015) : taille S

Harnais ceinture homme ION Apex (année 2016) en M

La disponibilité du matériel pouvant évoluer rapidement, nous vous recommandons de nous contacter à minima la veille de la location pour vous assurer de cette disponibilité.

### • TARIFS

	Prix TTC/ Pers. Pour 3h de location
<b>Aile + Barre</b>	<b>90,00€</b>
<b>Planche</b>	<b>20,00€</b>
<b>Harnais</b>	<b>10,00€</b>
<b>Combinaison</b>	<b>10,00€</b>
<b>Casque + Gilet</b>	<b>5,00€</b>
<b>Pack Complet</b>	<b>135,00€</b>

## • LOCATION RESPONSABLE

L'assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant l'activité kitesurf est obligatoire. Une attestation de cette RC est demandée avant toute location de matériel (voir paragraphe assurances et décharge de responsabilité). Bien que l'assurance Individuelle Accident ne soit pas obligatoire, elle reste fortement recommandée dans le cadre de la pratique du kitesurf. **Voir conditions générales de location du matériel - paragraphe assurances, ci-après.**

Avant tout départ en location, nous vous demandons une pièce d'identité ainsi qu'un chèque de caution équivalent au prix du matériel loué. Le chèque pourra être utilisé en partie ou en totalité selon si le matériel a été volé/perdu ou abîmé.

**Voir conditions générales de location du matériel - paragraphe cautions, ci-après.**

En fin de location le matériel de kitesurf ainsi que les accessoires doivent être rendus rincés à l'eau de mer, secs (seulement pour les ailes) et sans sable.

La SARL Kite Coaching ne pouvant vérifier avec certitude votre niveau de pratique, nous vous demandons de compléter et signer une décharge de responsabilité avec prise de connaissance des risques relatifs à l'activité. En aucun cas, dans le cadre de la location, l'entreprise Kite Coaching ou l'un de ses dirigeants ne pourront être tenus responsables de dommages (corporels, matériels ou de quelque litige avec autrui), et n'engageront leurs assurances de Responsabilité Civile professionnelles. **Voir Reconnaissance des risques et décharge de responsabilités, en fin des conditions générales de vente, ci-après.**

## • CHOIX DE LA LOCATION

Merci de cocher la ou les case(s) associée(s) au matériel choisi.

	Prix TTC/ Pers. Pour 3h de location	
Aile + Barre	90,00€	
Planche	20,00€	
Harnais	10,00€	
Combinaison	10,00€	
Casque + Gilet	5,00€	
Pack Complet	135,00€	

## • ÉTAT DU MATÉRIEL DE LOCATION

### ÉTAT DE L'AILE & DE LA BARRE:

1) SPI : ..... ; 2) Bord d'attaque et lattes : .....

3) Bord de fuite ..... ; 4) Système de sécurité de la barre (largueur) : .....

5) Depower : ..... ; 6) Bridages et lignes : .....

### ÉTAT DE LA BOARD :

1) Ailerons : .....

2) Carène : .....

3) Pads : .....

4) Carres : .....

### ÉTAT DE LA COMBINAISON :

1) Coutures : .....

2) Zip : ..... ; 3) Velcros : .....

- **ASSURANCES ET LICENCES FFVL** (à remplir par Kite Coaching)

**L'assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant l'activité kitesurf est obligatoire.**

Dans le cadre de la location de matériel et/ou accessoires avec Kite Coaching, (prénom/nom).....  
..... :

- est titulaire d'une Licence FFVL annuelle valide (assurance R.C incluse) et fourni une attestation de licence FFVL valide.
- possède une assurance en Responsabilité Civile (RC) couvrant l'activité sportive kitesurf, valide pour l'année en cours. Et fourni une attestation d'assurance RC valide couvrant l'activité kitesurf
- souscrit à une licence FFVL annuelle avec l'école Kite Coaching le jour de la location du matériel. (Voir tarifs et conditions, dans les conditions générales de location)

**Si vous souhaitez souscrire à une licence FFVL le jour même de la location, vous devez apporter avec vous un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf, daté de moins de 3 mois. Cette pièce jointe au dossier est obligatoire.**

- **ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

Je déclare :

- et certifie avoir le niveau suffisant pour pratiquer le kitesurf de manière autonome et responsable
  - et certifie savoir nager 50 mètres et être en bonne forme physique et apte médicalement à la pratique du kitesurf
  - avoir lu et approuvé les conditions générales de location présentées ci-après
  - avoir déposé une pièce d'identité qui me sera rendue en fin de location
  - avoir déposé un chèque de caution à la SARL Kite Coaching, qui pourra être utilisé en partie ou en totalité selon si le matériel a été volé/perdu ou abîmé. Montant du chèque de caution déposé : ..... euros.
  - être titulaire d'une Licence FFVL annuelle valide (assurance R.C incluse) lors de la location du matériel auprès de la SARL Kite Coaching
- Ou**
- posséder une assurance en Responsabilité Civile (RC) couvrant l'activité sportive kitesurf, valide pour l'année en cours.
- Ou**
- souscrire à une licence FFVL annuelle avec l'école Kite Coaching le jour de la location du matériel.
- Merci de prévoir un certificat médical de non contre indication à la pratique du kitesurf, obligatoire pour la licence FFVL annuelle.*
- avoir lu, approuvé et dûment coché/complété la fiche de reconnaissance des risques et décharges de responsabilités
  - avoir vérifié l'état du matériel avec l'un des dirigeants de l'école Kite Coaching (Brice Baron ou Mélanie Atlan) et être en accord avec les notes saisies ci-dessus sur l'état du matériel.

Fait à ..... (ville), le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du parent/tuteur légal (si moins de 18 ans), précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e) Monsieur (Madame ou Mademoiselle) ..... (Nom Prénom du client),  
déclare par la présente,  
AVOIR COMPRIS ET PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES ET LES ACCEPTE PLEINEMENT,  
en contre partie de la fourniture des services ou du matériel en location me permettant de pratiquer le kitesurf (ailes et barres, planches, harnais,  
combinaisons, casques, gilets).

Je soussigné(e) Monsieur (Madame ou Mademoiselle)..... titulaire légale de  
l'enfant..... (Nom Prénom de l'enfant pratiquant), déclare par la présente,  
AVOIR COMPRIS ET PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES ET LES ACCEPTE PLEINEMENT,  
en contre partie de la fourniture des services ou du matériel en location me permettant de pratiquer le kitesurf (ailes et barres, planches, harnais,  
combinaisons, casques, gilets).

#### Article 1 - Risques et dangers

L'activité sportive kitesurf, impliquant l'utilisation d'une aile de kitesurf et sa barre, une planche (tout type de support), un harnais et tout autre matériel inhérent à cette pratique, est considérée comme sport extrême à risques.

Je comprends donc et accepte pleinement que:

- mon utilisation (ou celle de l'enfant sous ma tutelle légale, nommé ci-dessus) du matériel inhérent à la pratique de l'activité sportive kitesurf, auprès de la SARL Kite Coaching, présente des risques et des dangers
- ma pratique du kitesurf et l'utilisation du matériel loué par la SARL Kite Coaching (siren n° 819 898 149 ) peut entraîner 1) des dommages matériels sur le matériel loué ou sur le matériel d'un ou de plusieurs tiers, 2) des dommages corporels sur ma propre personne (ou la personne de l'enfant sous ma tutelle légale) ou envers autrui, pouvant engendrer des blessures légères à très graves, voir entraîner le décès du pratiquant principal ou autrui.
- ces risques et dangers, présentés en point n°1 de ledit document, peuvent aussi bien résulter de la négligence 1) des responsables et/ou employés de la SARL Kite Coaching, 2) du pratiquant louant le matériel de kitesurf auprès de la SARL Kite Coaching (vous même ou l'enfant sous votre tutelle légale nommé ci-dessus), 3) d'une ou plusieurs personnes tierces
- ces mêmes risques et dangers, peuvent être le résultat de causes humaines, matérielles ou environnementales, aussi bien prévisibles qu'imprévisibles.

#### Article 2 - Engagement et décharges

Et par mon utilisation (ou celle de l'enfant sous ma tutelle légale nommé ci-dessus) du matériel inhérent à l'activité sportive kitesurf, loué par la SARL Kite Coaching (n° siren 819 898 149), j'accepte pleinement tous les risques et dangers dont j'ai pris connaissance dans l'article 1 de ledit document, et assume toute responsabilité pour les pertes ou dommages corporels et/ou matériels pouvant être le résultats d'une ou plusieurs négligences et causes cités dans l'article 1.

En louant du matériel inhérent à la pratique du kitesurf (ailes et barres, planches, combinaisons, harnais, casques, gilets) auprès de la SARL Kite Coaching, je soussigné .....

déclare avoir été informé qu'aucune assurance Individuelle Accident (IA) n'est incluse dans la location de matériel auprès de l'école Kite Coaching (sauf si souscription, le jour de la location, d'une licence FFVL annuelle incluant une RC couvrant le kitesurf, avec sélection d'une option IA \_ prévoir un certificat médical de non contre indication à la pratique du Kitesurf de moins de 3 mois, obligatoire pour cette souscription).

Et

m'engage à dégager de toute responsabilité la SARL Kite Coaching ainsi que ses gérants et collaborateurs en cas 1) d'accident léger ou grave corporel envers moi-même (ou l'enfant sous ma tutelle légale nommé ci-dessus) ou envers un ou des tierces personnes, 2) d'accident matériel envers autrui, dans le cadre de votre pratique (ou celle de l'enfant sous votre tutelle légale nommé ci-dessus) du kitesurf avec le matériel loué auprès de la SARL Kite Coaching, 3) en cas de perte, vol ou casse du matériel.

De part ce ledit document, en aucun cas la SARL Kite Coaching ne pourra être tenue responsable et n'engagera sa responsabilité civile professionnelle.

Fait à ..... (ville), le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du parent/tuteur légale (si moins de 18 ans),  
précédée de la mention « lu et approuvé » :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

## ARTICLE I - NIVEAU MINIMUM REQUIS

Pour pouvoir bénéficier de la location dans l'école Kite Coaching, vous devez à minima savoir :

- Nager 50 mètres et être en bonne forme physique et apte médicalement à la pratique du kitesurf
- Naviguer de manière responsable (respect des priorités, respect des zones de pratique et des zones protégées par Natura 2000)
- Redécoller une aile dans l'eau
- Remonter au vent dans les deux sens
- Faire des transitions dans les deux sens
- Savoir analyser les conditions météorologiques et de marées propices à la pratique du kitesurf

La SARL Kite Coaching ne pouvant vérifier avec certitude votre niveau de pratique, nous vous demandons de compléter et signer une décharge de responsabilité avec prise de connaissance des risques relatifs à l'activité. En aucun cas, dans le cadre de la location, l'entreprise Kite Coaching ou l'un de ses dirigeants ne pourront être tenus responsables de dommages (corporels, matériels ou de quelconque litige avec autrui), et n'engageront leurs assurances de Responsabilité Civile professionnelles. **Voir formulaire « Reconnaissance des risques et Décharge de responsabilités », joint au contrat de location.**

## ARTICLE II - TARIFS MATÉRIEL ET ACCESSOIRES DE KITESURF

	Prix TTC/ Pers. Pour 3h de location
<b>Aile + Barre</b>	<b>90,00€</b>
<b>Planche</b>	<b>20,00€</b>
<b>Harnais</b>	<b>10,00€</b>
<b>Combinaison</b>	<b>10,00€</b>
<b>Casque + Gilet</b>	<b>5,00€</b>
<b>Pack Complet</b>	<b>135,00€</b>

## ARTICLE III - AVANT DÉPART EN LOCATION

### ARTICLE III -1- PIÈCES A FOURNIR ET OBLIGATIONS

Avant tout départ en location, il est demandé de fournir :

- 1) Une pièce d'identité qui sera rendue en fin de location
- 2) Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile couvrant l'activité Kitesurf ou une attestation de licence FFVL annuelle valide ou de souscrire à une licence FFVL annuelle pour pouvoir vous couvrir en RC (détails dans l'Article III-2)
- 3) Un chèque de caution équivalent au prix du matériel loué. Ce chèque pourra être utilisé en partie ou en totalité selon si le matériel a été volé/perdu ou abîmé. (Détails dans l'article III-3)
- 4) Le formulaire rempli, daté et signé de « Reconnaissance des risques et décharge de responsabilités » fourni en annexe du contrat de location

### ARTICLE III -2- ASSURANCE ET LICENCES FFVL

#### L'assurance Responsabilité Civile (RC) :

L'assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant l'activité kitesurf est obligatoire.

Rarement proposée dans les contrats d'assurance « classiques », la RC couvrant l'activité Kitesurf permet de vous protéger contre les éventuels dommages corporels et matériels que vous pourriez involontairement causer à autrui.

Cette assurance est **obligatoire** si vous pratiquez le kitesurf dans le cadre d'une école de kitesurf en France.

Les licences FFVL (Fédération Française de Vol Livre) incluent toutes l'assurance Responsabilité Civile (RC).

### L'assurance Individuelle Accident (IA) :

Cette assurance vous couvre en cas de dommages corporels personnels (garantie invalidité et capital décès)

L'IA n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Les licences FFVL proposent également en option une assurance IA couvrant le kitesurf.

De plus en plus d'assurances privées incluent cette assurance IA.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre assureur pour vérifier si vous l'avez bien ou non dans un de vos contrats.

### Licence FFVL annuelle

Contrairement aux cours de kitesurf où une licence FFVL « 9 jours en école » peut être suffisante, si vous décidez de souscrire à une licence FFVL dans le cadre d'une location, celle-ci devra être annuelle pour pouvoir bénéficier d'une assurance RC annuelle.

Chaque licence annuelle doit être, si vous le souhaitez, renouvelée le 1<sup>er</sup> de chaque nouvelle année.

Exemples de licences annuelles 2018 et leurs tarifs

- **Licence « Primo Licencié » annuelle** : 47,50€ - 6€ d'option « vol passion » - 1,5€ d'option « Protection Juridique » = **40€ /personne**

- **Licence « Pratiquant » annuelle** : 72,50 € - 6€ d'option « vol passion » - 1,5€ d'option « Protection Juridique » = **65€ /personne.**

- **Licence « Pratiquant jeune » annuelle (-18 ans)** : 49,50 € - 6€ d'option « vol passion » - 1,5€ d'option « Protection Juridique » = **42€ /personne**

Ces licences incluent la RC mais pas l'IA. → Options non obligatoire IA, au choix : +48€/ personne (capital de 10 000 €) ou + 80,75€/personne (capital de 25 000 €)

**Si vous souhaitez souscrire à l'une de ces licences le jour même de la location, vous devez apporter avec vous un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf, de moins de 3 mois. Cette pièce jointe au dossier est obligatoire.**

### ARTICLE III -3- ÉTAT DU MATÉRIEL ET CAUTION

Avant tout départ en location :

- Un état des lieux du matériel doit être réalisé avec l'un des gérants de la SARL Kite Coaching (Brice Baron et/ou Mélanie Atlan).

- Il sera demandé de fournir un chèque de caution équivalent au prix du matériel loué. Ce chèque pourra être utilisé en partie ou en totalité selon si le matériel a été volé/perdu ou abîmé.

#### Le montant de la caution varie en fonction du matériel loué :

- Aile nue : caution de 1000 euros
- Barre : caution de 500 euros
- Board twin-tip : caution de 500 euros
- Combinaison et/ou harnais et/ou casque et/ou gilet : caution de 200 euros

#### Tarifs de réparation du matériel :

##### 1) RÉPARATION DES AILES + LIGNES (en collaboration avec « J'ai Cassé Ma Voile » situé sur Brest)

###### DÉCHIRURE SUR LE SPI ET BORD DE FUITE:

- Déchirure inférieure à 20 cm : 20 euros
- Déchirure entre 20 et 50 cm : 40 euros
- Déchirure entre 50 et 100 cm : 70 euros
- Réparation nécessitant l'ouverture du bord d'attaque : +30 euros

###### DÉCHIRURE SUR UNE LATTE OU BORD D'ATTAQUE EN DACRON:

- Déchirure inférieure à 10 cm : 35 euros
- Déchirure entre 10 et 20 cm : 45 euros
- Déchirure entre 20 et 40 cm : 60 euros

###### RÉPARATION SUR BOUDIN (chambre à air) :

- Fourniture et pose d'un nouveau boudin (one pump) : 130 euros
- Fourniture et pose d'une nouvelle latte : 40 euros
- Recherche et réparation de fuites : 40 euros

###### BRIDAGES ET LIGNES

- Confection d'une nouvelle ligne de bridage ou pré-ligne : 10 euros
- Jeu de 2 lignes sur mesure : 50 euros

– Jeu de 4 lignes sur mesure : 90 euros

Autres : devis sous 2 jours ouvrés.

## 2) BOARDS :

- \_ Aileron cassé ou perdu : 30 euros par aileron
  - \_ Visserie manquante (perdue ou cassée) : 6 euros par visse
  - \_ Pads cassés ou arraché(s) : 90 euros
  - \_ Poignée cassée ou perdue : 15 euros
  - \_ Board fendue (< à 10 cm) : 100 euros
- Autres : devis sous 3 jours ouvrés

## ARTICLE IV - DURÉE DE LA LOCATION

La location du matériel dure trois heures.

Le décompte commence à partir du moment où le contrat de location est finalisé et signé, et le règlement est effectué par chèque ou en espèces.

L'état des lieux de sortie du matériel ainsi que son packaging ne rentrent pas en compte dans les trois heures.

## ARTICLE V - APRÈS LA LOCATION

**En fin de location le matériel de kitesurf ainsi que les accessoires doivent être rendus rincés à l'eau de mer, secs (seulement pour les ailes) et sans sable.**

Kite Coaching ne pouvant pas évaluer votre niveau à naviguer dans telles ou telles conditions, ou encore tout changement brutal de conditions météorologiques, aucun remboursement de location ne sera accepté pour des raisons de conditions météorologiques.

Si aucun dommage matériel ou perte/vol n'est à déplorer, Kite Coaching s'engage à vous rendre la carte d'identité ainsi que le chèque de caution.

Si une avarie matérielle est à déplorer, et quelle rentre en compte dans le tableau des réparations (voir ARTICLE III -3- ÉTAT DU MATÉRIEL ET CAUTION) alors :

- la carte d'identité sera prise en photo avant d'être rendue
- et le chèque de caution sera conservé mais non encaissé, le temps de réceptionner le devis de réparation(s). Le chèque sera rendu en échange de la réception du montant du coût de la réparation (chèque ou espèces).

Si le matériel est rapporté dans un état le rendant inutilisable et irréparable, ou s'il a disparu (perte/vol), alors Kite Coaching se réserve le droit d'encaisser le chèque ou un nouveau chèque d'un montant égal à la caution du matériel disparu ou inutilisable. Et la carte d'identité sera prise en photo avant d'être rendue en fin de location.